

Décision n°2025-37-tarifs

Décision portant sur l'approbation de tarif de la journée de fin d'études _ INSPE_2025

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu l'avis du Conseil de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie d'Aix Marseille en date du 16 juin 2025,

Considérant que l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie d'Aix Marseille organise la journée de fin d'études des diplômés de l'année 2024, en date du 8 juillet 2025,

Considérant que cet événement annuel a pour objectif de récompenser les lauréats en faisant participer leurs proches,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre la journée de fin d'études du 8 juillet 2025 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie d'Aix Marseille est approuvé le tarif fixé pour un deuxième accompagnateur : **30 €** (trente euros)

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 septembre 2025
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le :

25 SEP. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

25 SEP. 2025

